



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 20/01/2026

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO – Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Dossier transmis par la commission de discipline du 13/01/26

- Inflige un match de suspension ferme de terrain à l'équipe **SENIORS D3/A** de MENILMONTANT FC (la rencontre concernée ne pourra pas avoir lieu dans les **19eme, 20eme et 12ème arrondissement de Paris**), le club de MENILMONTANT FC étant responsable de la sécurité de la rencontre au titre de club recevant à compter du 19/01/2026 - Transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions pour désigner un terrain de repli.

La commission demande au club de Ménilmontant FC de fournir un terrain de repli pour la rencontre du samedi 31 janvier 2026 à 19H30 recevant l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19 pour le vendredi 30 janvier à 14H au plus tard sous peine de match perdu par forfait.

Match N°53405632 ES PARISIENNE 2 / SOLITAIRE D3.B du 18/01/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de SOLITAIRE.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de

40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53406368 ESC PARIS 20ème / MFC 2 D4.B du 17/01/26.

Courriel de MFC du 19/01/26 signalant l'inversion du score 0/14 en faveur de MFC 2.

Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score 0/14 en faveur de MFC 2.

La commission entérine le score de 0/14 en faveur de l'équipe 2 de Ménilmontant FC.

Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.

SENIORS FEMININES

Match N° 55327745 PUC 2 / PARIS ARC EN CIEL coupe 75 du 28/02/26

Demande de report par PARIS ARC EN CIEL au motif : Organisation d'un tournoi annuel Five contre l'homophobie prévu selon le calendrier prévisionnel des rencontres officielles et propose de jouer 07/03/26.

La commission donne un avis favorable sous réserve d'obtenir l'accord du club recevant.

ANCIENS

Match N° 53407251 PARIS 13 ATLETICO / BENFICA ARGOSELO D2.A du 22/03/25

Demande de **BENFICA ARGOSELO** pour reporter la rencontre au motif : Le club organise une journée officielle d'hommage le dimanche 22 mars 2026, en mémoire de notre dirigeant disparu, événement rassemblant l'ensemble de nos licenciés, dirigeants et familles et propose la date du 29/03/26- proposition qui a obtenu l'accord de Paris 13 Atlético.

La commission donne son accord.

Match N° 53407402 OL MONTMARTRE / PUC 2 D2.B du 18/01/26.

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe 2 du PUC

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 du PUC et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53407399 NICOLAITE CHAILLOT/ ANTILLAIS PARIS 19 D2.B du 18/01/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : nombre de joueurs insuffisant de l'équipe des Antillais Paris 19 au moment du coup d'envoi.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe des Antillais Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 53408599 SALESIENNE 2 / CHAMPIONNET D2.A du 13/12/25

Courriel de **SALESIENNE** du 12/01/26 signalant un bug de la FMI et l'impossibilité de récupérer celle-ci. Le score est de 1/4 en faveur de CHAMPIONNET et joignant la composition de son équipe. - Hors de la présence de M. RIVALS, la commission demande un rapport à l'arbitre officiel **via la CDA** et demande au club de Championnet de transmettre la composition de son équipe pour le lundi 19/01/26 à 17H au plus tard.

La commission a bien reçu le rapport de l'arbitre officiel concernant le score et la composition de l'équipe de Championnet (club visiteur)

1-9604479101 Rayane Traoré

2-9603655509 Nael Tedjani

3-9604720697 Chris-Evan Lath
 4-9602251182 Youba Magassa
 5-9603655524 Madani Traoré
 6-9603653859 Idris Ben Salah
 7-9602523452 Issa Adenor
 8-9603902950 Salia Sakho
 9-9603902798 Chirs Ouattara
 10-9603177223 Adil Mayouf
 11-9603653868 Max Lalu
 12-9603690460 Leo Tschuyia Audran
 13-9603722344 Lamine Diaou
 13-9604177737 Lucas Molina

Match N° 53408972 PETITS ANGES 2 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 10/01/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : Pas de tablette pour établir la FMI, ni FM papier à l'heure du coup d'envoi.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre confirmant que le club des PETITS ANGES (club recevant) est arrivé à 14h34 au stade pour un coup d'envoi à 14h30 avec toutes les formalités administratives à accomplir notamment la préparation de la FMI et la mise en tenue de son équipe sachant qu'il y avait un autre match prévu après celui-ci.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 53409074 AF PARIS 18 / PARIS ALESIA 3 D3.B du 17/01/26.

Courriel de l'**AF PARIS 18** signalant un dysfonctionnement de la FMI lors de sa clôture le score est de 4/1 en faveur de l'**AF PARIS 18**.

La commission demande un rapport de l'arbitre via la CDA et aux deux clubs de fournir la composition de leur équipe.

Match N° 53409635 JS PARIS 10 / CHAMPIONNET 2 D4.B du 17/01/26

Courriel de **JS PARIS 10** et de **CHAMPIONNET** du 20/01/26 signalant l'inversion du score 0/6 en faveur de **CHAMPIONNET 2**.

La commission entérine le score de 0/6 en faveur de l'équipe 2 de Championnet.

U 16

Reprise du dossier (PV du 23/12/25 et du 06 & 13/01/26)

Match N° 55100027 PUC / ES SEIZIEME coupe 75 du 04/01/26

L'équipe du PUC est en coupe IDF à la même date et leur équipe 2 est également en coupe 75 amitié à la même date. La commission reporte la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission - La commission réitère sa demande au club du PUC. La commission rappelle pour la troisième et dernière fois l'obligation du club du PUC de proposer une date avant le 20/01/26 à 14H délai de rigueur après lequel l'équipe du PUC sera déclarée « forfait. »

Le PUC propose le 28/01/26 à 19H00 au stade Charley 2. La commission fixe la rencontre au 28/01/26 à 19H.

Match N° 53407040 COURONNES 2 / AS PARIS D2.B du 18/01/26.

Lecture de la FM et rapport de l'arbitre signalant l'arrivée de l'**AS PARIS** avec un seul dirigeant à 12h53 pour un coup d'envoi à 13h00, les joueurs sont arrivés au complet après 13h00. A 13h10 l'éducateur de l'**AS PARIS** signale un dysfonctionnement de la tablette qui lui a été confié à son arrivée empêchant la saisie de la FMI. Une FM papier a été établie à 13h30 la FM papier n'était pas encore finalisée et le match n'a pas débuté, un autre match étant programmé à 15h00.

Hors de la présence de M. NGOM, la commission retient l'entièvre responsabilité du dirigeant de l'AS paris dans le non déroulement de la rencontre et donne match perdu (forfait retard) à l'équipe de l'AS Paris (0pt ;0but) pour en reporter le gain à l'équipe 2 de Couronnes OFC (3pts ; 0but) en vertu de l'article 40.2 du RSG 75.

U 18**Reprise du dossier (PV du 23/12/25 et du 06 & 13/01/26)****Match N° 55250697 PARIS 13 ATLETICO /PARIS 15 AC coupe 75 du 04/01/26**

L'équipe de Paris 15 AC a un match de championnat remis à la même date en D1 – La commission reporte la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission - La commission réitère sa demande au club de Paris 13 Atlético. *«La commission rappelle pour la troisième et dernière fois l'obligation du club de Paris 13 Atlético de proposer une date avant le 20/01/26 à 14H délai de rigueur après lequel l'équipe de Paris 13 Atlético sera déclarée « forfait. »*

Le PARIS 13 ATLETICO propose de jouer la rencontre le jeudi 05/02/26 à 19h30 au stade Georges Carpentier. La commission fixe la rencontre au 05/02/26 à 19H30.

Match N° 53405234 COURONNES / CHAMPIONNET D1 du 18/01/26

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre officiel, match non joué au motif : Absence de l'équipe de CHAMPIONNET.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Championnet et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

Match N° 53405500 NICOLAITE CHAILLOT 2 / PARIS EST SOLITAIRE U18 D2 du 18/01/26

Match N° 53405984 JAM / ESC XV U18 D3.B du 18/01/26

Match N° 53408701 PARIS ALESIA 2 / ES SEIZIEME 2 U14D2.B du 17/01/26

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D3**

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)

Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)

JS Paris 10 (PV du 16/09/25)

Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)

PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)

ES Paris (PV du 23/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)

Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV (PV du 14/10/25)

CFPP 2 (PV du 25/11/25)

AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé **à l'une des deux dernières rencontres officielles** et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

Coupe 75 SENIORS

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U20

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe Anciens

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14

1/8 de finale le 21/02/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/4 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26
1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe CDM

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe U17

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe SENIORS Amitié

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14 amitié

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 21/02/26 – tirage le 03/02/26

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM

1/4 de finale le 10/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe séniors Féminines

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage effectué le 06/01/26
1/4 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26
1/2 de finale le 25/04/26 – tirage le 14/04/26

Coupe U15

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage effectué le 06/01/26
1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U18

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16 amitié

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26